

Villecresnes



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2016

**MAIRIE  
DE VILLECRESNES**

Place Charles de Gaulle  
94440 Villecresnes

**DELIBERATION N° 2016-003**

**PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION D'UN POSTE  
D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE - POLICE MUNICIPALE**

**Présents :**

*M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, Mr Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, M. André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, Mr Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, Mrs. René-Jean Cullier de Labadie, Didier GIARD, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Stéphane RABANY*

**Absents représentés :**

*Monsieur Valère VILLA, représenté par Monsieur Christian FOSSOYEUX.  
Madame Marie-Laure HIRON, représentée par Monsieur Gilles GUILLAUME.*

**Absente excusée :**

*Madame Marie-Renée AUROUSSEAU*

*Madame Catherine CASIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de ces mêmes collectivités ou établissements ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant la transformation d'un poste d'agent de surveillance de la voie publique en poste de gardien au sein de la police municipale par la délibération n°2014-027 du 13 mars 2014 ;

Considérant que l'agent concerné, anciennement positionné sur le grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, a été détaché puis intégré définitivement au grade de gardien ;

Considérant que le poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe n'a plus lieu de figurer au tableau des effectifs de la commune ;

Vu la consultation du comité technique en date du 2 février 2016 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré ;

**22 VOIX POUR - 6 ABSTENTIONS**

**Article 1 :** Décide de la suppression d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe et de la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	7	6	Temps complet

**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,  
Pour copie conforme  
Le Maire, Vice-Président du Territoire T11,  
Gérard GUILLE

